L'indépendance qui nous rassemble

Délégation Nationale

NÉGOCIATION SALARIALE 2014
Bon cru - qui l'eut cru ?

D'accord, ce n'est pas la cuvée du siècle et les mesures proposées ne suffiront pas à combler le retard salarial accumulé par LCL vis-à-vis des autres banques ces dernières années. Mais espérons que ce n'est qu'un début ...

UNE MESURE GÉNÉRALE POUR TOUS ...

Cela faisait 13 ans que nous revendiquions une augmentation salariale générale. Et c'est en 2013, enfin, que nous l'obtenons pour application en février, rétroactive au 1er janvier 2014 :

- **500 € *** d'augmentation de RBA pour les salariés dont la RBA est inférieure ou égale à 42.000 € (17.564 CLP concernés soit 87 %)
- **300 € *** d'augmentation de RBA pour les salariés dont la RBA est supérieure à 42.000 € (2.665 CLP concernés soit 13 %)

* base temps plein, pour les salariés comptant 12 mois d'ancienneté au 1er janvier 2014

… ET UNE ENVELOPPE MSI TRÈS SUPÉRIEURE A 2013

FO LCL estime à **8,5 millions d'€** le montant global à distribuer (contre 3,5 millions pour 2013). Ce qui permettra de faire plus d'heureux.
Outre un calendrier d'attribution meilleur que les autres années (40% en janvier - 30% en juillet et 30% au dernier quadrimestre principalement en septembre), une attention particulière sera portée aux CLP n'ayant eu aucune mesure salariale depuis 3 ans.

FO LCL a fait acter qu'aucune population ne soit discriminée (temps partiel - seniors - …).

LE POINT DE VUE DE *FO LCL*

Cette mesure à 2 vitesses nous laisse un goût quelque peu amer : **Seule *FO LCL* n'a eu de cesse de réclamer une mesure générale identique pour TOUS. Il suffisait de 500.000 € supplémentaires pour que l'on obtienne tous 500 €. Dommage ...**

MINIMA DE SALAIRE REVALORISÉS ...

- Techniciens : 21.600 € à 3 ans d'ancienneté (+400 €)
- Cadres : 31.000 € à 3 ans d'ancienneté (+500 €)

… ET CHANGEMENT D'ÉCHELON

- C à D et D à E : 800 € minimum
- E à F et F à G : 900 € minimum
- G à H : 1.800 € minimum ou 5 % minimum

AUTRES MESURES

- Titre Resto : de 8,20 € à 8,40 €
- Primes transports majorées de 3 € par mois
- Enveloppe de 400.000 € destinée à réduire les écarts de salaire constatés entre femmes et hommes (distribuée par la ligne RH - demande ***FO LCL***)
- Étude technique afin de maintenir la participation employeur sur la cotisation complémentaire santé aux salariés en congés parental, pour application envisagée premier semestre 2014

EN RÉSUMÉ

Après plusieurs années de baisse progressive, l'enveloppe destinée aux mesures salariales retrouve son niveau de 2008 (environ 20 millions d'€). ***FO LCL*** **encourage vivement la Direction à continuer dans ce sens en apposant sa signature sur l'accord salarial 2014.**

Nous vous remercions une fois de plus d'avoir voté en nombre pour ***FO LCL*** aux élections CE et DP au printemps dernier. Notre importante progression nous permet de peser davantage dans les négociations. Puisque la Direction est plus à notre écoute (donc à votre écoute), c'est le 4ème accord que nous signons depuis avril 2013.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ : LE SAVIEZ-VOUS ?

FO LCL, pourtant **unique organisation syndicale non signataire** de l'accord, a été la seule à demander l'augmentation de la participation employeur à la complémentaire santé obligatoire (qui concerne 21.250 salariés) dont les tarifs vont **augmenter de 2%**.

Car contrairement à la grande majorité des accords « mutuelle obligatoire », chez LCL, l'indexation n'est **que pour les salariés** !

FO LCL VOUS SOUHAITE DE BONNES FÊTES !